

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023Le DOB : une obligation légale :

La loi du 6 février 1992 impose aux communes de plus de 3 500 habitants l'obligation d'organiser un débat sur les orientations générales du budget dans un délai de 2 mois précédant l'examen de celui-ci par l'assemblée.

Le DOB n'a aucun caractère décisionnel, mais il doit néanmoins faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi.

Il a pour but d'instaurer une discussion au sein du Conseil Municipal sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la commune.

Il améliore l'information transmise aux élus et leur donne la possibilité de s'exprimer sur la situation financière de la collectivité.

A. APERCU DE L'ENVIRONNEMENT MACRO-ECONOMIQUE**Economie mondiale :**

L'année est caractérisée par un choc géopolitique majeur (la guerre en Ukraine) et une crise énergétique.

En Europe, les gouvernements ont tenté de limiter l'impact de la crise énergétique sur les ménages et les entreprises par diverses mesures, pour un montant total d'environ 600Md€, soit près de 4 points de PIB.

Les indicateurs économiques montrent une certaine résilience.

France

L'inflation se modère légèrement en décembre (à 5,9% après à 6,2% en novembre). La hausse des prix de l'énergie revient à 15% sur un an après avoir culminé à 33% en juin. La hausse de 15% du tarif réglementé du gaz en janvier, et de celui de l'électricité en février, ainsi que la fin de la ristourne à la pompe, vont jouer en sens inverse dans les mois à venir. La hausse des prix des produits alimentaires reste vive à 12% sur un an.

A travers les fluctuations au mois le mois, la production de l'industrie manufacturière redresse lentement même si elle reste inférieure d'environ 5% par rapport à l'avant crise sanitaire.

En novembre, les dépenses des ménages en biens (en volume) se reprennent un peu (+0,5%) après un net repli en octobre (-2,7%), consécutif à un vif recul des achats de produits énergétiques. Les températures clémentes avaient limité la consommation de gaz et d'électricité tandis que la grève dans les raffineries avait perturbé les livraisons de produits pétroliers. Les achats de produits alimentaires affichent un recul de 7% sur un an.

Le taux de chômage en France¹ est resté stable au premier semestre 2022 (7,2%). Un taux assez faible qui s'explique principalement par la hausse de la population active, ainsi que par les créations d'emplois.

La crise énergétique ralentit le redressement des finances publiques.

Marqué, ces trois dernières années, par des interventions publiques massives en raison de la crise sanitaire, puis de celle énergétique induite par la guerre en Ukraine, le déficit public, qui avait atteint le niveau inédit de 9% en 2020, devrait poursuivre son redressement. Il est attendu à 5% en 2022, après 6,5% en 2021. La dette publique, au sens de Maastricht devrait s'élever à 111,6% du PIB contre 112,8% en 2021 selon la loi de finances pour 2023.

Pour 2023, le gouvernement prévoit une stabilisation du déficit public à 5% du PIB et une dette publique également quasi-stable à 111,2% du PIB.

Projet de loi finances 2023

La discussion autour du projet de loi de finances a amené le Gouvernement à engager sa responsabilité à cinq reprises en déclenchant l'article 49 alinéa 3 de la Constitution.

Quant au projet de loi de programmation des finances publiques pour 2023/2027, aucun accord n'ayant été trouvé, il devrait repasser en seconde lecture au Parlement au premier semestre 2023. Il semble qu'impliquer encore plus les collectivités dans le redressement des finances publiques reste l'objectif du Gouvernement, mais sans recours au pacte de confiance initialement envisagé.

Les points clés de la Loi de Finances Initiale 2023 :

- Une réforme des indicateurs financiers décalée pour l'effort fiscal, mais maintenue pour le potentiel fiscal ;
- Un abondement exceptionnel de 320 M€ sur les dotations et un écrêtement de la Dotation Forfaitaire et de la Dotation de compensation suspendu pour 2023 ;
- Des Fonds de Péréquation stables, mais quelques ajustements sur les conditions d'éligibilité et de sortie du FPIC (pour les bénéficiaires) ;

Une suppression de la CVAE, compensée par une part fixe
la TVA (pour les intercommunalités) ;

- Un coefficient de revalorisation forfaitaire des bases de fiscalité de 7,1%, et une fraction de la TVA qui restera dynamique en 2023 ;
- Une Loi de Finances 2023 de soutien à l'investissement local.

Ainsi, les priorités de la Loi de Finances Initiale (LFI) 2023 portent sur le soutien au pouvoir d'achat, la transition écologique, l'éducation et la sécurité. Pour atteindre les équilibres budgétaires attendus au niveau européen, la participation des collectivités locales au redressement des comptes publics est affichée.

Principales mesures :

- Dispositifs d'aides face au choc énergétique
- Des mesures pour les particuliers (crédit impôt frais de garde, hausse valeur des tickets restaurants, extension demi-part pour les veuves anciens combattants...)
- Des mesures pour l'emploi et les entreprises
- Des mesures écologiques (effort rénovation énergétique des logements privés avec dispositif MaprimRénov' sérénité, crédits d'impôts pour les PME, verdissement du parc automobile avec du leasing social, plan vélo, crédit impôt pour les bornes recharge électrique privées...)

Les collectivités territoriales :

Dans le contexte socio-économique actuel, les collectivités locales vont faire face en 2023 à un choc économique inédit.

Le coût du « panier du maire » a augmenté de 7,2 % sur les neuf premiers mois de 2022².

- Hausse moyenne de près de 50 % pour le prix du carburant ;
- Hausse moyenne de plus de 60 % pour le prix du gaz ;
- Hausse de 10,5 % des prix dans les travaux publics ;
- Hausse de près de 2 % de la masse salariale.

Il est prévu une revalorisation forfaitaire des bases de fiscalité pour 2023 (article 1518 bis du code des impôts).

La DGF 2023 évolue avec un montant de 26,9 milliards d'€, dont 18,3 Mds pour le bloc communal. Les dotations d'investissement stagnent, sauf la DSIL. Le Préfet prendra en compte le caractère écologique des projets lors de la fixation des taux de subvention pour la DETR et la DSIL, afin que les opérations d'investissement favorisant la transition écologique puissent bénéficier d'un taux subvention majoré.

B. DONNEES FINANCIERES DE LA COMMUNE DE CHANIERES

Envoyé en préfecture le 07/03/2023

Reçu en préfecture le 07/03/2023

Publié le



ID : 017-211700869-20230306-D2023_02_012-DE

Restes à réaliser au 31/12/2022 reportés sur 2023 :

Dépenses : 291 023.51 €

- Solde taxe aménagement La Poste	1 835 €
- Mission aménagement rue des sables et chemin des potagers	18 758 €
- Contrôle technique nouvelle école	12 576 €
- Bornages périmétriques parcelles nouvelle école	2 080.50 €
- Mission OPC nouvelle école	20 714.40 €
- Architecte nouvelle école sous-traitant	16 000 €
- Architecte nouvelle école	12 000 €
- Mission SPS nouvelle école	5 376 €
- Architecte nouvelle école sous-traitant	15 938.61 €
- Architecte nouvelle école sous-traitant	3 000 €
- Subvention OPAH rénovation façade	2 550 €
- Frais de notaire sur échange terrains chez corbin	840 €
- Défense incendie – poteaux incendie	48 875 €
- Défense incendie – terrassements et clôture pour 2 bâches	13 000 €
- Branchement au réseau pluvial La Poste	1 400 €
- Adoucisseur salle omnisports	8 000 €
- Borne électrique sur le communal pour festivités	13 000 €
- Travaux d'aménagement chemin des bruyères	80 000 €
- Mission aménagement carrefour du Maine Allain	4 080 €
- Eclairage passage piéton carrefour du Maine Allain	1 800 €
- Illuminations	5 000 €
- Vitrine d'affichage pour le communal	1 300 €
- Remorque services techniques	2 900 €

Recettes : 203 126.28 €

- Subvention Département déplacement de la poste	44 000 €
- Subvention Etat DETR déplacement de la poste	63 126.28 €
- Subvention Etat DETR défense incendie	16 000 €
- Subvention Etat DETR sécurisation carrefour du Maine Allain	80 000 €

- Le besoin de financement des restes à réaliser à couvrir lors de l'affectation du résultat s'élève à 87 897.23 €

Endettement pluriannuel :

Emprunt contracté en 2022 : néant

Extinction de la dette : 2030

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Capital restant dû au 1 ^{er} Janvier de l'année
2022	181 377.04	29 479.83	151 897.21	891 502.65
2023	181 377.04	23 933.17	157 443.87	739 605.44
2024	181 377.04	18 167.31	163 209.73	582 161.57
2025	169 336.39	12 220.67	157 115.72	418 951.84
2026	148 250.08	6 638.69	141 611.39	261 836.12

Ligne de Trésorerie :

La commune a contracté une ligne de trésorerie de 200 000 € auprès de la Caisse d'épargne (décision du 12/07/2022).

Montant des frais et commissions réglés sur l'exercice 2022 : 453.34 €

Fiscalité directe – Produits perçus : + 6.051 %

Libellés	Taux	Produits perçus 2021	Produits perçus 2022
Taxe d'habitation	17.35	49 346	56 765
Taxe habitation sur locaux vacants	17.35	11 209	12 615
Taxe Foncière sur le bâti	22.87	1 441 736	1 505 928
Effet du coefficient correcteur		+ 53 572	+ 55 088
Taxe foncière sur le non bâti	45.35	58 207	60 123
Rôles TH TF complémentaires			11 278
	Total	1 614 070	1 701 797
	73111		
Rôles TH TF complémentaires <N		334	10 507
	Total		
	7318		
Totaux		1 614 404	1 712 304

Dégrèvement TH sur locaux vacants 2022 : 569 €

Evolution des Dotations de l'Etat et des droits de mutations :

	2020	2021	2022
Dotation Globale de fonctionnement (DGF) 7411	350 422	349 647	351 025
Fonds de péréquation des ressources intercommunales (FPIC) 73223	65 181	66 835	66 427
Fonds Départemental sur droits de mutations 7381	122 997.23	150 186.22	159 506.56
Dotation de solidarité rurale (DSR) 74121	388 862	413 475	432 184
Dotation nationale de péréquation (DNP) 74127	79 624	78 226	70 403
Totaux	1 007 086.23	1 058 369.22	1 079 545.56

Autres recettes :

	2020	2021	2022
Taxes sur les pylônes	55 892	57 168	58 655
Taxe d'aménagement	41 036.54	54 044.56	50 170.89
FCTVA sur investissement	96 931.72	Perçu sur 2022	132 088.18
FCTVA sur fonctionnement	13 394.96	Perçu sur 2022	20 105.36

C. ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

Budget communal : Outre les dépenses inscrites dans les restes à réaliser :

- Construction d'une nouvelle école
- Revitalisation du centre-bourg
- Travaux sur la toiture de l'église
- Travaux de voirie
- Achat de matériel techniques : tracteur, établi roulant, valise caméra, matériel électroportatif,..
- Mobilier urbains et jeux pour enfants
- Travaux sur les logements communaux
- Travaux de réfection des berges de Charente
- Equipement d'une salle de réunion en mairie
- Travaux dans la salle du dojo
- Achat d'un radar pédagogique
- Plantation arbres sur le communal

- Réfection de la toiture et changement des filets du stade
- Travaux façade de la mairie
- Modernisation des éclairages publics
- Engazonnement du cimetière
- Achat de parcelles en centre bourg
- Aménagements sur le site de l'ancienne station d'épuration et du city stade

Lotissement Les Forgerons : en attente, le projet de construction du lotissement en dehors des zones de fouilles archéologiques doit être réétudier.

Projet d'achats de foncier pour élargir le projet du lotissement.

Lotissement les Deux Ruelles : Le lotissement est terminé.

Le compromis de vente du dernier lot a été signé le 2 décembre 2022.

Lotissement Aliénor d'Aquitaine : Travaux de rénovation des façades